



Syndicat

cftc



Fédération Enseignement & Formation
enseignementetformation@cftc.fr

Tour Essor

14 rue Scandicci
93500 Pantin

Lettre @Formation

Public : Les élus CSE des syndicats Snec-CFTC et SNEPL-CFTC de l'académie de Rennes et académie limitrophes.

Pour transmission par les Présidents académiques du Snec-CFTC de diffuser cette lettre à tous leurs responsables pour que ces derniers la transmettent à leurs élus et par les responsables du SNEPL-CFTC à leurs élus.

Pour information aux Conseillers nationaux du Snec-CFTC et aux responsables du SNEPL-CFTC.

La Fédération « Enseignement et Formation » vous informe

FORMATION « CSE (Comité Social et Economique) »

✚ **Lieu :** UD CFTC – 158 rue de Nantes à RENNES (35) – Plan d'accès : [ICI](#)

✚ **Dates et horaires :**

✓ le mardi 2 avril 2024 de 10h30 à 17h30 (accueil des participants à 10h),

✓ Et le mercredi 3 avril 2024 de 9h à 16h.

✚ **Objectifs :**

✓ Qu'ai-je le droit de faire et de dire en tant qu' élu du CSE ?

✓ Quelles sont les missions des élus du CSE ?

✓ De quels moyens je dispose pour assurer mon rôle d' élu ?

✓ Quelle complémentarité doit exister entre le Délégué syndical et le CSE ?

✚ **Document d'autorisation d'absence à remettre avant le 2 mars 2024, à votre chef d'Établissement :**

✓ Document pour les salariés de droit privé (Snec et SNEPL) : [ICI](#)

✓ Document pour les enseignants du 1^{er} degré (Snec) : [ICI](#)

✓ Document pour les enseignants du 2nd degré (Snec) : [ICI](#)

✚ **Formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le 25 mars 2024 : [ICI](#)**

Participation limitée à 16 personnes.



Cette inscription en ligne vous engage à participer. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter votre engagement et de nous prévenir en cas d'imprévu. La Fédération met en place des moyens financiers et humains pour organiser les formations.

Le Code du Travail prévoit la prise en charge des frais de formation des élus titulaires et suppléants au CSE. Formulaire de prise en charge : [ICI](#)

Pour les adhérents et nouveaux adhérents les frais de formation seront pris en charge.

✚ **Document de demande de remboursement des frais engagés et annexes : [ICI](#)**

! Ne pas oublier de joindre les justificatifs originaux et un RIB à votre demande dans les 15 jours qui suivent la formation.

Dépliant « Le départ en formation syndicale » : [ICI](#)

Attention ! Condition obligatoire : Être à jour de la cotisation syndicale **2024** au premier jour de la formation.

Pour nous contacter :

Par téléphone : 01-84-74-14-00

Par mail : responsable-formation@cftc-fef.fr

Par courrier : S nec-CFTC – Tour « Essor » - 14 rue Scandicci - 93500 Pantin